Envoyé en préfecture le 16/12/2022

Recu en préfecture le 16/12/2022

Publié le



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES HAUTS DU PERCHE SEANCE du 14 DECEMBRE 2022

Nombre en exercice: 31 Nombre de présents : 23 Nombre de votants : 28

Convocation du 6.12.2022 Affichage du 6.12.2022

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze décembre, s'est réuni le conseil communautaire des Hauts du Perche à la salle Georges Brassens à Tourouvre suite à la convocation du 6.12.2022, affichée le 6 décembre 2022.

Etaient présents: M ANQUETIL Dominique, M BAILLIF Christian, M BLOTTIERE Philippe, M BOUTTIER Jean-Jacques, Mme BRAULT Roselyne, M COUDRAY Pascal, M Du LAC Jean-Vincent, Mme ENCELIN Elyane, Mme FEUGUEUR Stéphanie, M GUILLET Denis, M GUYOT Philippe, M HOULLE Pascal, M JUSZEZAK Jean-Claude, Mme LALAOUNIS Danièle, Mme LEROY Céline, M LE SECQ Emmanuel, M MICHEL-FLANDIN Patrice, M NAEL Jean-Marc, M ORY Gilles, M POIRIER Franck, Mme POULLAIN Francine, Mme RADIGUET Angéline, M VIANDER Marcel.

Etaient absents-excusés: Mme BERGER Frédérique (donne pouvoir à Mme LEROY Céline), M DESCHAMPS Michel, Mme DJENNADI-MENEGHINI Virginie (donne pouvoir à Mme POULLAIN Francine), M DUGUET Christian, Mme EDOU Bernadette, M GUEUGNON Jean-Edouard (donne pouvoir à M MICHEL-FLANDIN Patrice), Mme REVET Evelyne (donne pouvoir à M LE SECQ Emmanuel), Mme SAUVANEIX Alexandra (donne pouvoir à M Du LAC Jean-Vincent).

Assistait également : M. GRANGE Denis DGS, M. BRAMOULLE Bernard.

Monsieur Pascal COUDRAY est désigné secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2022.12.199

DELEGATION PAR CONVENTIONNEMENT DE LA COMPETENCE GEMA, DANS LE CADRE DU CONTRAT TERRITORIAL DE L'HUISNE AMONT, AU PARC NATUREL REGIONAL DU PERCHE

- Vu, les articles L.5221-1 et L.5221-2 du CGCT
- Considérant, la compétence GEMAPII de la CdC des Hauts du Perche
- Considérant, l'engagement du Contrat territorial Huisne amont prévu dans le courant de l'année 2023

Il convient de fixer les modalités de collaboration et d'animation de ce contrat entre la CdC des Hauts du Perche et le Parc naturel régional du Perche, ainsi que les objectifs de ce partenariat au travers d'une convention dite de « Délégation de l'animation et de la maitrise d'ouvrage du contrat territorial Huisne amont ».

Le Président rappelle les termes de convention tels qu'ils sont développés dans le projet de convention transis préalablement à cette séance.

A l'issue de ce rappel le président propose aux membres du conseil communautaire de de délibérer convention.

Envoyé en préfecture le 16/12/2022

Reçu en préfecture le 16/12/2022

Publié le



ID: 061-200068856-20221214-2022_12_199-DE

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'accepter les termes de cette convention entre le Parc naturel régional du Perche ut la CdC des Hauts du Perche convention annexée à la présente délibération.
- De l'autoriser à signer cette convention et tous les documents y afférents.

Pour extrait certifié conforme

Certifié exécutoire après réception en sous-préfecture, le Et publication du Le Président, Emmanuel LE SECQ

des HAUTS du PERCHE